

<p><b>École Primaire Simone Veil</b></p> <p><b>79 Chemin de l'Église</b></p> <p><b>73100 Mouxy</b></p> <p><b>04 79 61 62 05</b></p> <p><a href="mailto:ce.0731063j@ac-grenoble.fr">ce.0731063j@ac-grenoble.fr</a></p>	<p><b>PROCÈS VERBAL</b></p> <p><b>CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÈVES 2<sup>nd</sup></b></p> <p><b>TRIMESTRE</b></p> <p><b>06 février 2025 – 10h30</b></p>
---	---

**Circonscription : Aix-les-Bains**

**Présents :**

**Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon**

<p>Invités : délégués des classes :</p>	<p>Aurel, Mathis – CM2</p> <p>Gabriel, Mila – CM1</p> <p>Enora, Lenny – CE1- CE2</p> <p>Lorène, Tom – CP-CE1</p> <p>Jade, Evan – GS-CP</p> <p>Romane – CM2</p>
---	--

Début du conseil d'école : 06 février – 10h30.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par lui-même pour le premier, par une personne extérieure pour le second et par un délégué pour le troisième.

Romane est alors désignée secrétaire de séance.

## **I. Retour sur les points du 1<sup>er</sup> conseil d'école élèves :**

Les élèves font remarquer que les ateliers ne sont pas toujours mis en place et que la cour de récréation ne soit pas assez aménagée.

Le directeur évoque la réflexion en lien avec le parcours vert qui se met en place.

## **II. Ordre du jour et décisions :**

### **A. GS-CP**

Les élèves de GS-CP ont fait le choix d'être présents uniquement en spectateur lors de ce conseil.

## **B. CP-CE1**

- 1- Avoir une autre composition pour le goûter à la garderie que du pain et du chocolat.  
Les autres délégués mentionnent que de la confiture est également rarement proposée. Des fruits sont présents tous les jours.  
Le directeur mentionne qu'un point sera fait avec Mme Fastier.
- 2- Il faut rappeler que l'on ne doit pas jouer dans les toilettes.  
L'ensemble des délégués approuve ce point.  
Les actions potentiellement réalisables sont discutées. La présence des anneaux est évoquée ainsi que les difficultés rencontrées.  
Il est décidé que les élèves délégués mentionneront ce souci dans l'ensemble des classes et rappelleront le fonctionnement des anneaux qui seront réutilisés très prochainement.
- 3- Les élèves médiateurs de CM2 ne sont pas toujours dans la cour durant la récréation.  
Il est évoqué que les heures de la récréation varient pour la classe du directeur compte-tenu des contraintes de la direction.  
Il est souhaité que des élèves de CM1 soient également élèves médiateurs afin d'assurer une présence continue en cour de récréation.  
Les délégués mentionnent qu'une boîte à petits mots est présente (un rappel sera fait dans les classes).

## **C. CE1-CE2**

- 1- Remettre le banc de l'amitié.  
Les délégués mentionnent qu'il est encore présent en récréation mais mal utilisé.  
Après discussion un rappel, par les délégués, sera effectué dans les classes.
- 2- Arrêter de monter sur les plots en béton et mettre des escaliers/jeux.  
Le directeur rappelle qu'il est formellement interdit de monter sur ces plots et de sauter dans la cour du bas. Un rappel sera fait en cour de récréation.  
Les délégués mentionnent que parents et enfants doivent se concentrer sur le projet de conception et de réalisation de la cour idéale. Dans cette optique, ils doivent se projeter et présenter des idées afin de concrétiser le projet.
- 3- Rappeler aux enfants que le préau est un espace calme.  
Il est évoqué que les élèves médiateurs et les enseignants sont là pour rappeler aux enfants la posture à adopter dans ce cadre. Une affiche créée par les CE1-CE2 sera disposée sous le préau.

## **4- CM1**

- 1- Mettre des vis sur les caches dans les toilettes.  
Le directeur mentionne qu'il n'y a aucune fixation possible outre celle déjà présente qui suffisent si les enfants ne touchent pas à ses caches comme rappelé dans les classes.
- 2- Enlever la punition des cordes à sauter sur le temps périscolaire.

Le directeur questionne quant à cette punition. Les délégués mentionnent qu'une punition était appliquée étant donné que les élèves ne respectaient pas l'utilisation adéquate de ces dites cordes.

Les délégués et le directeur rappellent qu'une décision précédente avait validé la présence d'une caisse de jeu dans chaque classe.

- 3- Installer davantage de poubelles dans la cour de récréation et raccrocher celles qui sont mal fixées.

Une discussion a lieu quant à la présence et à l'utilisation des poubelles. Il est souhaité qu'une seule poubelle supplémentaire soit installée et que l'ensemble des autres soient de nouveau bien fixées et bien utilisées (un rappel sera fait par les délégués dans les classes).

## 5- CM2 :

- 1- Des injustices au périscolaire sont présentes avec un agent.

Il est mentionné par tous les délégués que des différences de traitement sont présentes au périscolaire notamment à la cantine dans plusieurs classes.

Le directeur entend et abordera ce point avec Mme Fastier.

- 2- Les élèves souhaiteraient que tous les mois les enseignants jouent avec les enfants.

Le directeur approuve cette proposition tant que la surveillance avec d'autres enseignants est effective. Les enseignants ont parfois besoin d'échanger et/ou on des obligations qui ne permettent pas de participer tout le temps à ces jeux.

- 3- À défaut d'installer des livres sous le préau offrir un temps de bibliothèque aux enfants.

Les délégués mentionnent que les élèves pourraient être surveillés par des grands (notamment des délégués) mais ce mode de fonctionnement poserait des problèmes en termes de réglementation.

La question de la surveillance est abordée en détail par le directeur. Le point sera abordé avec la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchène-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 06 février 2025 – 11h15

Le prochain conseil d'école élève aura lieu le 12 juin à 10h30

Le directeur,

**École Primaire Simone Veil**  
Président du conseil d'école

73100 Moutiers  
Tél : 04 79 61 62 05  
Mail : ce.0731063@ac-grenoble.fr  
Directeur  
M. Déchène-Cotillon

La secrétaire de séance

